

# Règles de sylviculture applicables aux futaies régulières

ITINÉRAIRE **FR** : MAINTIEN DU RÉGIME DE LA FUTAIE RÉGULIÈRE

**Objectifs** : Production de bois d'œuvre de qualité.

**Age et diamètre d'exploitabilité moyens** :

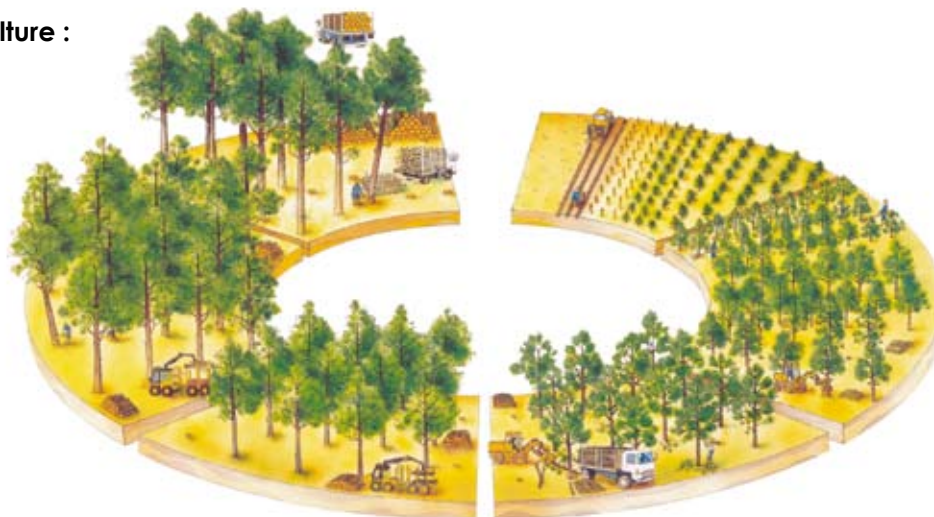
Essences	Age d'exploitabilité	Densité finale par ha	Diamètre d'exploitabilité
Châtaignier	> 30 ans	100 à 300	> 25 cm
Grands chênes	> 100 ans	60 à 150	> 50 cm
Merisier, frêne commun, grands érables, chêne rouge d'Amérique, noyer et divers feuillus	> 50 ans	60 à 150	> 40 cm
Peupliers	> 12 ans	120 à 200	> 40 cm
Cèdre	> 60 ans	150 à 300	> 40 cm
Douglas	> 50 ans	150 à 300	> 40 cm
Pin maritime	> 40 ans	150 à 300	> 40 cm
Autres pins	> 50 ans	150 à 300	> 40 cm

**Régénération** :

- naturelle à partir des semences du peuplement existant par coupe unique ou coupes progressives sur une durée maximale de 10 ans,
- artificielle par semis ou plantation en plein après coupe rase de la futaie initiale,
- combinée : naturelle avec complément artificiel.

Un diagnostic stationnel préalable orientera les modalités d'exploitation ou de régénération pour anticiper les problèmes de remontée du plan d'eau.

**Règles de culture** :



Opérations	Régénération naturelle	Reconstitution artificielle																
<b>Travaux d'installation</b>	Griffage de la litière ou crochetage du sol sous les semenciers avant les coupes de régénération.	Destruction de la végétation suivie d'un travail du sol en plein ou sur les lignes de semis ou de plantation.																
<b>Densité</b>	<p>Il est délicat de fixer des normes, néanmoins les coupes de régénération doivent entraîner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une bonne répartition spatiale des semis,</li> <li>- un nombre de semis de plus de trois ans supérieur aux densités d'installation des reconstitutions artificielles (tableau ci-contre).</li> </ul> <p>En cas de régénération naturelle partielle, il est possible de la compléter artificiellement.</p>	<p>Densité des semis ou des plants variables suivant les essences :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Essences</th> <th>Densité d'installation Nb plants/ha Poids de graines/ha</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chênes communs</td> <td>&gt;1600/ha 100 à 150 kg</td> </tr> <tr> <td>Chêne rouge d'Amérique</td> <td>&gt;1600/ha 40 à 50 kg</td> </tr> <tr> <td>Frêne commun, grands érables, Merisier, autres fruitiers, noyer noir</td> <td>&gt;1100/ha</td> </tr> <tr> <td>Tous noyers</td> <td>Entre 70 et 210 /ha</td> </tr> <tr> <td>Peupliers</td> <td>150 à 200</td> </tr> <tr> <td>Cèdre de l'Atlas, Douglas, autres pins</td> <td>&gt;1100/ha</td> </tr> <tr> <td>Pin maritime</td> <td>&gt;1100/ha 3 à 5 kg</td> </tr> </tbody> </table>	Essences	Densité d'installation Nb plants/ha Poids de graines/ha	Chênes communs	>1600/ha 100 à 150 kg	Chêne rouge d'Amérique	>1600/ha 40 à 50 kg	Frêne commun, grands érables, Merisier, autres fruitiers, noyer noir	>1100/ha	Tous noyers	Entre 70 et 210 /ha	Peupliers	150 à 200	Cèdre de l'Atlas, Douglas, autres pins	>1100/ha	Pin maritime	>1100/ha 3 à 5 kg
Essences	Densité d'installation Nb plants/ha Poids de graines/ha																	
Chênes communs	>1600/ha 100 à 150 kg																	
Chêne rouge d'Amérique	>1600/ha 40 à 50 kg																	
Frêne commun, grands érables, Merisier, autres fruitiers, noyer noir	>1100/ha																	
Tous noyers	Entre 70 et 210 /ha																	
Peupliers	150 à 200																	
Cèdre de l'Atlas, Douglas, autres pins	>1100/ha																	
Pin maritime	>1100/ha 3 à 5 kg																	
<b>Entretien</b>	Mise en bandes du peuplement par gyrobroyage et dégagements manuels des semis dans la bande.	Entretien des interlignes par gyrobroyages et dégagements manuels des jeunes arbres sur la ligne. Désherbage chimique possible contre les graminées au cours des 3 premières années (sauf cèdre).																
<b>Dépressage</b>	1 à 3 dépressages, laissant 1100 à 2000 tiges/ha avant la première éclaircie.	Dans le cas d'un semis artificiel: 1 à 3 dépressages laissant 1100 à 2000 tiges par ha avant la première éclaircie.																
<b>1<sup>ère</sup> éclaircie</b>	A réaliser <b>entre 10 et 30 ans</b> suivant les essences dès la fermeture du couvert <b>Intensité comprise entre 25 et 50% du nombre de tiges.</b>																	
<b>Eclaircies suivantes</b>	Rotation comprise <b>entre 5 et 15 ans</b> selon la vitesse de croissance de l'essence <b>Intensité inférieure à 35% du volume ou du nombre de tiges.</b>																	
<b>Élagage</b>	En l'absence d'un élagage naturel, intervenir sur au moins 6 mètres de haut en un ou plusieurs passages et sur un nombre de tiges égal à 1 ou 2 fois la densité finale. Opération réalisée au plus tard au moment de la 1 <sup>ère</sup> éclaircie.																	

## Observations :

**Peuplements installés à densité définitive** (peupleraies, noyeraies, etc.) : les éclaircies ne sont pas nécessaires. Toutes les tiges seront élaguées. La pose de protections individuelles contre les cervidés est vivement conseillée sur chaque arbre.

**Accompagnement** : pour les plantations à faible densité (moins de 250 plants/ha) sur terrain nu, l'installation d'un peuplement d'accompagnement est vivement conseillée. Il protégera les arbres et leur donnera une meilleure forme.

**Mélange d'essences objectifs** : il est intéressant pour des raisons environnementales et sociales. Il peut être effectué par bouquets ou pied à pied (plus difficile à gérer).

## Cas particulier des peupleraies : recommandations

- raisonner l'installation des peupleraies dans les vallées en fonction des enjeux environnementaux, économiques et sociaux,
- adapter le cultivar aux potentialités du sol (texture et profondeur de la nappe d'eau),
- varier les cultivars sur les parcelles voisines afin de minimiser les risques phytosanitaires,
- respecter les ripisylves (bandes boisées le long des berges) et n'installer les peupliers qu'à 5 mètres des berges et des fonds voisins,
- préférer le broyage de la végétation à un travail du sol pour l'entretien des peupleraies,
- intervenir en dehors des périodes de reproduction des oiseaux (après le 15 juillet).

## ITINÉRAIRE <sup>FR</sup> : CONVERSION D'UNE FUTAIE RÉGULIÈRE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE

**Objectif** : se référer aux « Principes généraux d'une sylviculture irrégulière » (p. 93).

Cette conversion en futaie irrégulière n'est possible que pour les futaies matures. C'est l'étalement de la phase de régénération du peuplement qui permettra l'irrégularisation sans sacrifice d'exploitabilité. Les futaies régulières mélangées (composées de plusieurs essences) sont les plus adaptées à cette conversion.



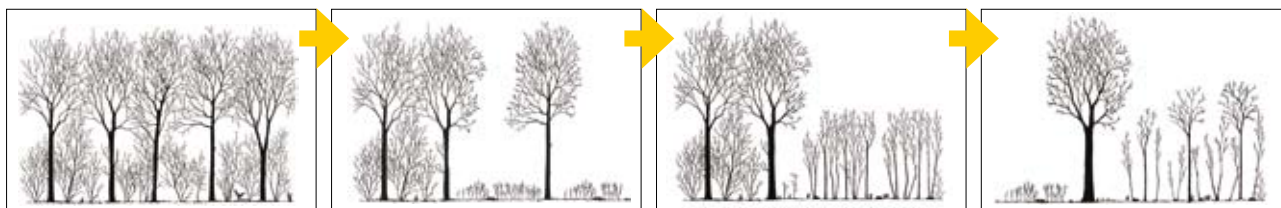
**Age et diamètre d'exploitabilité moyens :**

**Identique à la futaie régulière.**  
**Voir <sup>FR</sup> - p. 89**

**Régénération :**

La conversion est basée sur la régénération naturelle des arbres (semis et drageons) sur une période comprise entre 30 et 60 ans suivant les essences.

**Règles de culture :**



Dans ce système de conversion, la première coupe consiste à ouvrir le peuplement en prélevant **15 à 25% des tiges** ayant atteint les dimensions d'exploitabilité et présentant des semis sous leur houppier. Les interventions suivantes à **rotation de 8 à 15 ans** seront des coupes jardinatoires (Voir les «Principes généraux d'une sylviculture irrégulière» (p. 93) combinant un prélèvement d'arbres avec des travaux d'amélioration.

Les peuplements créés sur les terrains agricoles sont considérés comme des futaies régulières à vocation de bois d'œuvre de qualité. Ils suivent en cela les règles édictées dans l'itinéraire : **FR** Maintien des futaies régulières (p. 89).

Leur création nécessite cependant une vigilance accrue quant aux points suivants :

- ° réflexion sur l'impact local d'un boisement de terres agricoles en termes paysager, d'aménagement du territoire, environnemental : engagement difficilement réversible pour de nombreuses années,
- ° contrôle de la concurrence de la végétation herbacée avant et après plantation,
- ° décompactage des sols,
- ° adaptation des essences à la station (étude précise des sols),
- ° gestion en fonction de la densité de plantation :

- plantations à forte densité (>1100 tiges par ha) : à gérer comme une futaie régulière,
- plantation à densité définitive : installer (fortement conseillé) un peuplement d'accompagnement (gainage et donc meilleure forme des tiges principales) ; tailler les arbres afin d'obtenir des billes de pied de 3 à 6 mètres ; ne pas éclaircir mais contenir le développement du gainage,
- plantations intermédiaires (2 à 4 fois la densité définitive) : installer (le cas échéant) un peuplement d'accompagnement (gainage et donc meilleure forme des tiges principales) ; tailler un nombre d'arbres correspondant à 1 à 2 fois la densité définitive ; prévoir 1 ou 2 éclaircies et contenir le gainage.

Néanmoins, la première génération peut parfois donner des futaies régulières dont la forme, l'état sanitaire ou la croissance des arbres ne permettent pas de produire du bois d'œuvre de qualité. Un objectif à court terme, comme la trituration sans intervention sylvicole ou la recherche de petits sciages après une ou deux éclaircies laissant plus de 400 tiges/ha, peut être alors envisagé.



Plantation de noyers hybrides à densité définitive

Objectif	Trituration	Petits sciages (palette)	
<b>Diamètre d'exploitabilité</b>	> 15 cm	> 30 cm	
<b>Règles de culture</b>	Laisser vieillir	1 <sup>ère</sup> éclaircie	Diamètre 15 cm, Intensité 30 à 50%
		2 <sup>ème</sup> éclaircie	Diamètre 25 cm Intensité : densité définitive
<b>Régénération</b>	Artificielle après coupe rase quand le diamètre d'exploitabilité est atteint.		

# Règles de sylviculture applicables aux peuplements irréguliers

## PRINCIPES GÉNÉRAUX D'UNE SYLVICULTURE IRRÉGULIÈRE

### Objectif :

C'est une sylviculture « opportuniste » qui ne s'attache pas au respect d'une norme, mais qui s'adapte à l'évolution des peuplements, des techniques et des marchés. Elle vise à valoriser au maximum les arbres de qualité et obtenir une régularité des revenus forestiers. Elle améliore la résistance de la forêt, la permanence des paysages et le maintien de la biodiversité. Enfin, elle se caractérise par une sylviculture d'arbre.

Cette technique requiert un certain nombre de conditions :

- une bonne connaissance des peuplements par une description fine ;
- des coupes et des travaux réalisés en régie sur des grandes surfaces (> à 5 ha) permettant de mettre des volumes importants en bord de route ;
- la possibilité de pouvoir limiter la population de cervidés à moins de 8 « équivalents chevreuils » aux 100 ha boisés pour obtenir une régénération naturelle des arbres sur des petites surfaces disséminées (définition de la notion d'« équivalent chevreuil » voir « Augmenter la capacité d'accueil du milieu » – p. 109.
- la présence d'un cloisonnement culturel,
- l'absence de coupe rase dans le taillis,
- la présence et la gestion d'un sous-étage.

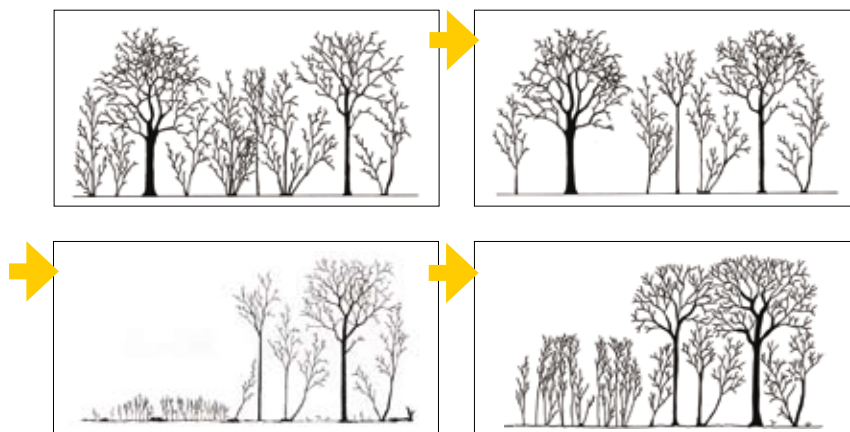
### Age et diamètre d'exploitabilité moyens :

Il n'y a pas de norme stricte. La récolte se fait en fonction de la valeur individuelle des arbres et de leur rôle vis-à-vis de leurs voisins. Les diamètres d'exploitabilité indiqués pour la futaie régulière peuvent servir de référence. Les dimensions indiquées dans les documents de gestion peuvent varier à chaque révision en fonction de l'évolution des marchés.

### Régénération :

Elle est basée sur la régénération naturelle diffuse des arbres (semis et drageons) qui ont atteint les dimensions d'exploitabilité. Pour obtenir un équilibre entre les semis et les petits, moyens et gros bois qui coexistent sur les parcelles, la surface terrière doit se situer entre 10 et 20 m<sup>2</sup>. Des compléments artificiels (plantation ou semis) peuvent être mis en œuvre pour pallier les déficits de cette régénération naturelle (enrichissement, plantation en plein ou par bouquets, ...).

### Règles de culture :





Les interventions de type **coupes jardinatoires** combinent à la fois la récolte des arbres, l'ouverture de taches de régénération (avec exploitation du sous-étage) et les travaux indispensables à la sauvegarde des jeunes individus.



**Leur rotation est comprise entre 5 et 15 ans.**

° La récolte : Elle consiste à **prélever de 15 à 25% du nombre des tiges présentes avant chaque passage, soit moins de 25% de la surface terrière.**

Elle s'attache à enlever en priorité :

- les arbres ayant atteint les diamètres d'exploitabilité et présentant des semis sous leur houppier,
- les arbres gênant les tiges d'avenir dans toutes les catégories de grosseur,
- les arbres dépérissants qui risquent de fortes dépréciations avant la prochaine coupe. Le maintien de quelques arbres morts qui ne présentent pas de danger pour les promeneurs est souhaitable pour assurer le maintien de la biodiversité.

L'objectif sylvicole est une futaie irrégulière de surface terrière moyenne oscillant entre 12 et 18 m<sup>2</sup>/ha avec comme extrêmes :

- plus de 10 m<sup>2</sup> /ha après exploitation,
- moins de 20 m<sup>2</sup> /ha avant exploitation,

Et une structure en nombre de tiges qui se rapproche du schéma suivant :

- Petits Bois > 25% du nombre total de tiges,
- Bois Moyens > 25% du nombre total de tiges,
- Gros Bois compris entre 25 et 50% du nombre total de tiges.

° Les travaux : Ils viseront à :

- semer des graines ou introduire des plants avec protection gibier individuelle dans les trouées où la régénération est déficiente,
- à réaliser des dégagements et des dépressages au sein des taches de régénération afin de favoriser les meilleurs individus,
- à mettre en place et entretenir un cloisonnement cultural et d'exploitation tous les 20 à 30m,
- à créer et gérer un sous-étage de 2 à 5 m<sup>2</sup>/ha de surface terrière. La présence de cet accompagnement (taillis et/ou sous-étage) assure une bonne protection des troncs des arbres de futaies et une diffusion de la lumière suffisante pour le développement des jeunes semis.

Le dosage de la coupe jardinatoire nécessite une connaissance préalable du peuplement, que l'on appréciera par différentes mesures (voir « Principes de description des peuplements forestiers » – p. 30 du livre I).

ITINÉRAIRES **PI1** : CAS DES PEUPELEMENTS PAUVRES : SURFACE TERRIÈRE INFÉRIEURE À 5 M<sup>2</sup> PAR HA

° **ITINÉRAIRES S'INSCRIVANT DANS LE PRINCIPE DE « SAGE GESTION ÉCONOMIQUE » :**

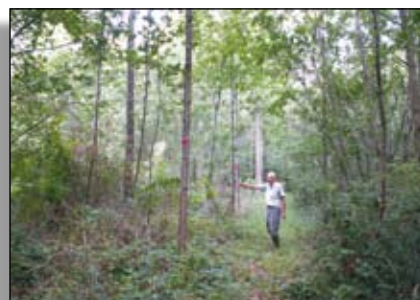
**PI1c**

**Le peuplement comporte quelques tiges de qualité (plus de 60 perches ou petits bois / ha).**

Il peut être amélioré en réalisant des éclaircies successives au profit de ces jeunes arbres. La coupe rase du taillis est à proscrire. Les objectifs économiques et les règles de culture (prescriptions techniques et données chiffrées de référence) sont identiques à la conversion d'un taillis en futaie ; Voir **TS3** p. 87.

**Le peuplement ne comporte pas un nombre suffisant de tiges de qualité (moins de 60 perches/ha).** On peut alors :

PI1b - soit **enrichir le peuplement** en vue de rééquilibrer les classes d'âge de la futaie. Les objectifs économiques et les règles de culture (prescriptions techniques et données chiffrées de référence) sont identiques à ceux de l'enrichissement d'un taillis simple. Voir itinéraire TS2 - p. 85,



Enrichissement d'un taillis par plantation de merisiers

PI1a - **maintenir le peuplement en l'état**, c'est-à-dire exploiter le taillis régulièrement, sans appauvrir la futaie (attention, cette situation ne peut être que provisoire ; les peuplements sont mis en attente, en vue d'un enrichissement ou d'une transformation).

### ° ITINÉRAIRES S'INSCRIVANT DANS LE PRINCIPE DE DÉROGATION MOTIVÉE

**Le peuplement ne comporte pas un nombre suffisant de tiges de qualité (moins de 60 perches/ha).** On peut alors, sous réserve d'une argumentation explicite :

PI1d - soit **valoriser le taillis** existant si les essences qui le composent sont bien adaptées à la station (chêne, châtaignier, robinier, ...) et si les produits attendus correspondent au marché local et dans le respect des conditions énoncées au « principe de dérogation motivée » – p. 82. Les objectifs économiques et les règles de culture (prescriptions techniques et données chiffrées de référence) deviennent identiques à ceux d'un taillis simple. Voir TS1 : « Maintien du taillis » – p. 84,

PI1e - soit le **transformer en futaie régulière** après coupe rase et régénération artificielle par semis ou plantation. Les objectifs économiques et les règles de culture (prescriptions techniques et données chiffrées de référence) sont identiques à ceux de la transformation d'un taillis simple TS4 : « Transformation du taillis en futaie régulière » – p. 88.



*Rappel : ces deux derniers choix (valorisation du taillis et transformation en futaie régulière) entrent dans le cadre du principe de dérogation motivée (voir p. 82) et devront faire l'objet d'une argumentation dans les documents de gestion.*

### ITINÉRAIRES PI2 : CAS DES PEUPELEMENTS RICHES : SURFACE TERRIÈRE SUPÉRIEURE À 20 M<sup>2</sup> PAR HA

Ce seuil de 20 m<sup>2</sup> correspond à un stade où le couvert forestier se ferme dans l'étage dominant. La régénération naturelle ne peut plus s'effectuer faute de trouées et le peuplement se régularise. Toute volonté de retour à l'irrégularisation par des coupes jardinatoires entraîne des sacrifices d'exploitabilité.

La gestion de ces peuplements s'apparente donc à celle des futaies régulières.  
voir FR1 « applicables aux futaies régulières » – p. 89.

C'est l'étalement de la période de régénération qui permettra de retrouver une structure irrégulière (voir : FR2 « Conversion d'une futaie régulière en futaie irrégulière » – p. 91).

**Itinéraire** PI3 : **Cas particulier du Taillis sous futaie**

**Objectif :**

Maintenir une coupe de taillis pour des raisons économiques et/ou cynégétiques tout en conciliant une production de bois d'œuvre de qualité à partir d'une futaie irrégulière en équilibre de classes de dimension et comportant :



*50 à 70 Petits bois par ha,  
25 à 35 Bois moyens par ha,  
12 à 17 Gros bois par ha.*

**Age et diamètre d'exploitabilité moyens :**

Les diamètres d'exploitabilité indiqués pour la futaie régulière peuvent servir de référence. Les dimensions indiquées dans les documents de gestion peuvent varier à chaque révision en fonction de l'évolution des marchés.

**Régénération :**

Elle est basée:

- Pour la futaie : sur la régénération naturelle des arbres (semis et drageons) qui ont atteint les dimensions d'exploitabilité. Des compléments artificiels (plantation ou semis) peuvent être mis en œuvre pour pallier les déficits de cette régénération naturelle (enrichissement, plantation en plein ou par bouquets, ...),
- Pour le taillis : par coupe rase à partir des rejets de souche.

**Rotation des coupes du taillis**

Essence dominante	Châtaignier	Chêne sessile ou pédonculé	Charme	Aulne, frêne	Divers (tilleul, tremble, bouleau)	Chêne pubescent
<b>Durée entre deux coupes rases (n)</b>	<b>&gt;20 ans</b>	<b>&gt;25 ans</b>	<b>&gt;35 ans</b>	<b>&gt;20 ans</b>	<b>&gt; 20 ans</b>	<b>&gt;35 ans</b>





**Règles de culture :** elles doivent respecter le tableau suivant :

**n** : année de la coupe du taillis

Opérations	Epoque	Description des règles de culture
Gestion de la futaie	<b>n - 1</b>	Recrutement des petits bois (50 à 70/ha). Marquage de l'éclaircie dans les bois moyens et les gros bois. Désignation des gros bois qui ont atteint le terme d'exploitabilité.
Exploitation	<b>n</b>	Coupe à blanc du taillis, hormis les brins protecteurs conservés autour des réserves (afin de leur éviter les coups de soleil et l'apparition des gourmands). Exploitation des arbres de futaie (éclaircie et récolte des bois mûrs).
Reconstitution de la futaie par enrichissement (si nécessaire)	<b>n + 1</b>	Opération nécessaire en l'absence d'essences nobles : - ouverture de 100 potets minimum sur des lignes distantes de 15 à 30 m, - installation de 100 plants minimum, - pose d'une protection chevreuil (1,20 m) à chaque plant.
	<b>Pendant 10 ans</b>	Entretien régulier consistant à entretenir la ligne de plantation et à dégager la tête des plants afin de la maintenir au soleil (contrôle du développement du taillis à proximité des plants).
Prédésignation (facultatif pour les peuplements composés d'une seule essence)	<b>n + 12 à 15 ans</b>	Pré-désignation de 50 à 60 tiges par ha d'essences nobles de l'âge du taillis (semis naturels, plants, brins du taillis bien conformés) avec éventuellement élagage sur 6m et dégagement par destruction des perches de taillis concurrentes.

### Itinéraires PI4 : Maintien d'un peuplement irrégulier

° PEUPEMENT QUE L'ON SOUHAITE ORIENTER VERS UNE SURFACE TERRIÈRE DE **12 À 18 M<sup>2</sup> PAR HA** (optimum pour combiner la productivité de la futaie irrégulière et sa capacité à se régénérer) :

Pour préserver la pérennité économique du peuplement, le choix des tiges à prélever est aussi important que le volume à exploiter.

Prélèvement quantitatif : Connaissant la surface terrière du peuplement avant coupe et la fourchette objectif, il est possible d'en déduire le taux de prélèvement :

- si la surface terrière initiale est faible (<10 m<sup>2</sup>), le prélèvement sera modéré (<20% : phase de capitalisation),
- si la surface terrière initiale est forte (>17m<sup>2</sup>), le prélèvement sera plus important.



Peuplement présentant différentes classes d'âge



*En tout état de cause, le prélèvement ne doit jamais dépasser 25% de la surface terrière initiale. La rotation des coupes peut varier de 5 à 15 ans.*

Prélèvement qualitatif : le gestionnaire respectera les principes énoncés p. 93 « Principes généraux d'une sylviculture irrégulière ».

° **PEUPEMENT DE SURFACE TERRIÈRE COMPRISE ENTRE 5 ET 10 M<sup>2</sup> PAR HA QUE L'ON SOUHAITE MAINTENIR EN L'ÉTAT.**

Dans certains cas précis :

- recrutement techniquement et économiquement difficile de perches et petits bois (ex. : chêne sur taillis de châtaignier des Terres rouges ou taillis de charme trop âgé, résineux sur taillis...),
- débouchés économiquement très intéressants pour le taillis, notamment en zones périurbaines,

il sera possible de maintenir les modes d'exploitation « traditionnels », à condition

*de ne pas diminuer la surface terrière de la futaie (recrutement minimum ou enrichissement).*



Les enrichissements et les conversions restent néanmoins les itinéraires à favoriser pour ces peuplements.

### **Itinéraire PI 5 : Conversion en futaie régulière**

L'évolution d'un peuplement irrégulier en futaie régulière résulte le plus souvent d'un défaut de gestion. En effet, en l'absence de coupes jardinatoires, les peuplements tendent naturellement à se régulariser et une classe de dimension peut devenir prépondérante (supérieure à 50% du nombre total de tiges).

Dans ce cas, il est possible d'accompagner le phénomène en s'orientant vers l'objectif futaie régulière. Les objectifs économiques et les règles de culture s'apparentent à ceux de la futaie régulière (voir FR 1 « Maintien du régime de la futaie régulière » – p. 89).

Ils s'en distinguent néanmoins par la gestion du taillis ou du sous-étage. Le sylviculteur travaille au profit des tiges de la classe dominante, en les maintenant gainées.



*Les coupes rases dans le taillis sont proscrites.*

## **Droit à l'expérimentation**

Afin de laisser ouvertes les possibilités d'amélioration des techniques et l'innovation, il est possible de prévoir dans les documents de gestion des parcelles d'expérimentation dont les modalités diffèrent de celles présentées dans le présent chapitre, à condition que le protocole en ait été validé par un établissement de recherche forestière.

# Rubriques sylvicoles incontournables d'un document de gestion

Elles sont définies dans le code forestier par les articles R 222-5 pour les Plans Simples de Gestion, R 222-21 pour les Règlements types de Gestion et L 222-6 pour les Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles.



Concernant les Plans Simples de Gestion, ceux-ci comportent :

- les objectifs assignés à la forêt,
- la nature des coupes en précisant leur assiette, leur périodicité et leur quotité,
- la nature, l'assiette, l'importance et l'époque de réalisation des travaux d'amélioration sylvicole.

Nous proposons que le programme opérationnel des Plans Simples de Gestion s'articule de la manière suivante :

- énoncé des modes de mise en valeur choisis et des règles de culture correspondantes pour chaque grand type de peuplement,
- programme des coupes,
- programme des travaux sylvicoles,
- programme d'équipement.

Le tableau ci-dessous s'applique aux principales interventions que l'on retrouve dans un Plan Simple de Gestion. Il précise les indications à faire apparaître, particulièrement utiles au gestionnaire. Les mentions obligatoires apparaissent **en rouge**.

► Les indications en rouge sont à mentionner obligatoirement.

Désignation des interventions	Rubrique : Règles de culture	Programme de coupe	Programme des travaux
<b>Pour une :</b>	<b>Mentionner :</b>		
<b>Coupe rase de taillis</b>	<b>Nature de la coupe</b> (Coupe rase de taillis) <b>Rotation (intervalle) entre deux coupes rases</b>	<b>Nature de la coupe</b> Essence faisant l'objet de la coupe rase <b>Parcelle</b> <b>Surface</b> <b>Année</b>	
<b>Coupe rase de futaie</b>	<b>Nature de la coupe</b> (Coupe rase de futaie) Objectif de la coupe rase (régénération naturelle ou artificielle) <b>Liste des travaux liés à la régénération naturelle ou artificielle pour la durée du PSG</b>	<b>Nature de la coupe</b> Essence(s) faisant l'objet de la coupe rase <b>Parcelle</b> <b>Surface</b> <b>Année</b>	<b>Nature des travaux liés à la régénération</b> <b>Parcelle</b> <b>Surface</b> <b>Année</b>

Désignation des interventions	Rubrique : Règles de culture	Programme de coupe	Programme des travaux
<b>Pour une :</b>		<b>Mentionner :</b>	
<b>Régénération par coupes progressives</b>	<p>Durée totale de la régénération (facultatif),  <b>Nature de la coupe</b> (Régénération)  <b>Périodicité des coupes;</b>  <b>Intensité du prélèvement à chaque passage</b>  <b>Liste des travaux liés à la régénération naturelle pour la durée du PSG</b>            Installation de cloisonnements d'exploitation pérenne</p>	<p><b>Nature de la coupe</b>  <b>Intensité du prélèvement</b>  <b>Parcelle</b>  <b>Surface</b>  <b>Année</b></p>	<p><b>Nature des travaux liés à la régénération</b>  <b>Parcelle</b>  <b>Surface</b>  <b>Année</b></p>
<b>1<sup>ère</sup> éclaircie</b>	<p><b>Nature de la coupe</b> (1<sup>ère</sup> éclaircie)            Critères de décision (hauteur, âge, diamètre, ...)  <b>Intensité du prélèvement</b> (Volume ou % de tiges enlevées ou nombre de tiges laissées)</p>	<p><b>Nature de la coupe</b>  <b>Intensité du prélèvement</b>  <b>Parcelle</b>  <b>Surface</b>  <b>Année</b></p>	
<b>Eclaircies suivantes</b>	<p><b>Nature de la coupe</b> (éclaircie)  <b>Périodicité,</b>  <b>Intensité du prélèvement</b> à chaque passage (Volume ou % de tiges ou nombre de tiges laissées)</p>	<p><b>Nature de la coupe</b>  <b>Intensité du prélèvement</b>  <b>Parcelle</b>  <b>Surface</b>  <b>Année</b></p>	
<b>Coupe sanitaire</b>	<p><b>Nature de la coupe</b> (coupe sanitaire)            Raisons de la coupe (facultatif),  <b>Intensité du prélèvement</b> à chaque passage (volume, nombre ou % de tiges).</p>	<p><b>Nature de la coupe</b>  <b>Intensité du prélèvement</b>  <b>Parcelle</b>  <b>Surface</b>  <b>Année</b></p>	
<b>Coupe de type jardinatoire</b>	<p><b>Nature de la coupe</b> (coupe jardinatoire)            Existence d'une méthode de description des peuplements (inventaire, ...)            Objectif :            - richesse souhaitée (surface terrière ou nombre de tiges par catégorie de bois (PB, BM, GB), ...)            - structure recherchée en PB, BM et GB,            - essence(s) objectif(s) de la futaie et diamètre(s) d'exploitabilité,            Nature du cloisonnement  <b>Intensité de la coupe</b> (en distinguant la futaie du taillis) et catégorie de bois majoritairement prélevée,  <b>Périodicité de la coupe jardinatoire,</b>  <b>Nature des travaux permettant le renouvellement de la futaie.</b></p>	<p><b>Nature de la coupe</b>  <b>Intensité du prélèvement</b>  <b>Parcelle</b>  <b>Surface</b>  <b>Année</b></p>	<p><b>Nature des travaux liés à la coupe jardinatoire</b>  <b>Parcelle</b>  <b>Surface</b>  <b>Année</b></p>

Désignation des interventions	Rubrique : Règles de culture	Programme de coupe	Programme des travaux
<b>Pour un(e) :</b>		<b>Mentionner :</b>	
<b>Coupe de Taillis Sous Futaie</b>	<p><b>Nature de la coupe</b> (coupe de Taillis Sous Futaie) Existence d'une méthode de description des peuplements (inventaire, ...) <b>Rotation de la coupe de taillis</b>, Essence(s) de la futaie et diamètre(s) d'exploitabilité, Norme de la futaie / ha en PB, BM et GB, <b>Intensité de la coupe</b> et catégorie de bois majoritairement prélevée dans la futaie, <b>Nature des travaux permettant le renouvellement de la futaie.</b></p>	<p><b>Nature de la coupe</b> <b>Intensité du prélèvement</b> <b>Parcelle</b> <b>Surface</b> <b>Année</b></p>	<p><b>Nature des travaux liés à la coupe</b> <b>Parcelle</b> <b>Surface</b> <b>Année</b></p>
<b>Coupe de conversion (éclaircie de taillis ou régularisation de peuplement irrégulier)</b>	<p><b>Nature de la coupe</b> (coupe de conversion) Peuplement objectif Essence(s) recherchée(s) Catégorie de diamètre favorisée : - nombre de petits bois recrutés (cas du taillis) - catégorie privilégiée (ex. : Bois moyens) pour les peuplements irréguliers Nature du cloisonnement <b>Intensité du prélèvement</b> (volume ou % de tiges ou nombre de tiges ; surface terrière). Indiquer la <b>périodicité des éclaircies suivantes</b></p>	<p><b>Nature de la coupe</b> <b>Intensité du prélèvement</b> <b>Parcelle</b> <b>Surface</b> <b>Année</b></p>	
<b>Régénération artificielle</b>	<p><b>Identification de l'opération</b> (régénération artificielle) Techniques de préparation du sol (facultatif), Essence introduite, Technique d'installation (semis, plantation), Poids de graines / ha ou densité de plants / ha (facultatif)</p>		<p><b>Nature de l'opération</b> <b>Parcelle</b> <b>Surface</b> <b>Année</b> Technique utilisée Essence</p>
<b>Enrichissement</b>	<p><b>Identification de l'opération</b> (enrichissement) Essence introduite Densité introduite en précisant les écartements, Nature des protections gibier.</p>		<p><b>Identification (enrichissement)</b> <b>Parcelle</b> <b>Surface</b> <b>Année</b> Technique utilisée</p>
<b>Dégagement</b>	<p><b>Identification de l'opération</b> (dégagement) Moyen utilisé (manuel, mécanique, chimique, ...), Périodicité des passages ; époque de réalisation (facultatif)</p>		<p><b>Identification (dégagement)</b> <b>Parcelle</b> <b>Surface</b> <b>Année</b></p>

Désignation des interventions	Rubrique : Règles de culture	Programme de coupe	Programme des travaux
<b>Pour un(e) :</b>	<b>Mentionner :</b>		
<b>Dépressage</b>	<b>Identification de l'opération</b> (dépressage) Moyen utilisé ; Périodicité des passages ; Densité laissée à chaque passage ; Epoque de réalisation (facultatif)		<b>Identification (dépressage)</b> <b>Parcelle</b> <b>Surface</b> <b>Année</b>
<b>Taille de formation</b>	<b>Identification de l'opération</b> (taille de formation) Objectif recherché (hauteur de bille, nombre de tiges), Nombre de passages ; Epoque de réalisation (facultatif)		<b>Identification (taille)</b> <b>Parcelle</b> <b>Surface</b> <b>Année</b>
<b>Elagage</b>	<b>Identification de l'opération</b> (élagage) Objectif recherché ; Nombre de passages (si plusieurs), Hauteur et nombre de tiges élaguées à chaque passage Epoque de réalisation (facultatif)		<b>Identification (élagage)</b> <b>Parcelle</b> <b>Surface</b> <b>Année</b>



Les coupes et travaux (dont la nature doit être précisée), doivent être programmés par année civile et en référence à une parcelle (ou sous parcelle) et une surface parcourue.